

## Objectifs

La majorité des entreprises ne dispose pas de plans de sécurité informatique. Or l'ensemble des données, des échanges et des traitements nécessaires à la vie de l'entreprise repose au cœur d'un système informatique.

Si le système s'arrête, qu'elle en soit la raison, l'entreprise joue sa survie. Si la panne se prolonge c'est bien souvent la mort de l'entreprise

Or, les possibilités que le système s'arrête sont nombreuses (Erreurs humaines, malveillance, problèmes techniques, catastrophe naturelles, attaques des concurrents ou des hackers...). Un arrêt du système est une crise pour l'entreprise.

La prise en compte en amont de ce risque n'est pas le gage qu'aucun problème ne va survenir, mais plutôt que si il survient, l'entreprise pourra redémarrer rapidement et avec un minimum de perte d'information.

L'objectif de ce séminaire est de fournir aux participants la connaissance, les méthodes et les outils pour permettre à leur système d'information de déjouer les pièges et les embûches. Il faut en effet prévenir ou, à défaut, minimiser l'effet des crises sur l'activité de l'entreprise.

### Programme

- **Le SI risques et crises**
  - Introduction
  - Définitions
- **La gestion des risques**
  - L'analyse des risques potentiels
  - Le PSSI
  - Les bonnes pratiques
  - Exemples
- **La gestion des crises**
  - L'amont
  - L'élaboration du PCA
  - Les conséquences
- **La communication de crise**
  - La communication sensible
  - Les moyens à mettre en œuvre
- **Les suites d'une crise**
  - Gérer les conséquences
  - Gérer les hommes
- **Debriefing et conclusion**

### Public

DSI, RSSI, Risk managers, Responsables monétiques, Auditeurs et Contrôleurs Internes, Consultants en sécurité des systèmes d'information.

### Pré-requis

Aucun

### Durée

- 3 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

### Prochaines sessions

Nous consulter

### Animateurs

Professeur des universités

### Tarifs

Nous consulter

### Méthodes et moyens pédagogique

Cours magistral dont 60 % du temps consacré aux travaux pratiques

Un support de cours au format Power Point™ est distribué à chaque participant en début de session.

**Centre de formation de GLOBAL S2i**  
**A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78**

Séminaire :			
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à ..... Le ... / ... / .....

**Article 1: Objet**

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

**Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation**

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

**Article 3: niveau de connaissances pré-requis**

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

**Article 4: Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure. Vous serez informé au plus tard la semaine précédant la session.

**Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si le période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

**Article 6: Interruption de stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.